



## SUCCESSION ET DROIT DE FAMILLE

Par **MUFRED**, le **15/04/2014** à **21:42**

Bonsoir,

Mon histoire est un peu compliquée, je vais essayer d'être la plus claire possible.  
J'ai acheté une maison, il y a 10 ans, avec mon compagnon de l'époque (avec qui j'ai eu 3 enfants). Nous nous sommes séparé très rapidement. Nous avons laissé la maison au deux noms. J'ai élevé les enfants sans son aide (sans pension alimentaire).  
Aujourd'hui, mon ex compagnon va se marier avec une femme qui a 4 enfants de son côté.  
Ma question est simple : que se passe-t-il :  
- en cas de décès de lui même,  
- en cas de décès de sa nouvelle femme,  
- et en dernier lieu de mon décès ?

Je sais c'est pas simple du tout notre situation.

Merci pour votre aide.

Par **Legalacte**, le **16/04/2014** à **15:13**

Bonjour,

Je vous conseille d'aller voir au plus vite un Notaire pour régulariser cette situation, car en cas de décès de votre ex compagnon, ce sera vos enfants qui hériteront de sa part.